DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Délibération n° 2014.11.136.B

Château d'eau de Fléac : Convention avec Free Mobile pour l'installation d'équipements de radiotéléphonie

LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

Absent(s) :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014.11.136.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU POTABLE	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

CHATEAU D'EAU DE FLEAC : CONVENTION AVEC FREE MOBILE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE RADIOTELEPHONIE

Dans le cadre du déploiement de son réseau, FREE Mobile a contacté le GrandAngoulême afin d'installer ses équipements sur le site du château d'eau de Fléac.

Le 18 juin 2014, le comité de concertation « charte antennes » a émis un avis favorable à la demande de FREE Mobile.

Il est donc proposé, d'installer les éléments suivants :

- 3 antennes (hauteur de 2,70 mètres et largeur de 0,30 mètre environ) y compris leurs systèmes de réglage et de fixation,
- 2 faisceaux hertzien (diamètre compris entre 0,30 m et 0,70 m environ), y compris le système de réglage et de fixation,
- 2 coffrets ou baies (TD, TNL, FH, AE…) et 1 armoire technique de dimension (2m² environ), soit une emprise sur la parcelle de 6 m^2

Le projet de convention tripartite jointe en annexe a pour objet de fixer les modalités d'installation des équipements ainsi que les obligations du bénéficiaire pour une durée de 9 ans. La recette prévisionnelle annuelle est estimée à 4 800 €.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 4 novembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention tripartite entre FREE Mobile, la SEMEA et le GrandAngoulême pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques, sur le site du château d'eau de Fléac.

D'INSCRIRE la recette sur le budget annexe eau potable, section d'exploitation – article 70128.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **02 décembre 2014**	**Affiché le :** **02 décembre 2014**